DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210208-lmc100000021702-DE

Séance du lundi 8 février 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021 Réception Préfet : 09/02/2021 Publication RAAD : 09/02/2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-1/06 A

OBJET : Conventions et avenants concernant divers partenariats dans les domaines de l'animation et de la gestion des Espaces Naturels Sensibles départementaux.

Avenants relatifs à l'animation des Espaces naturels sensibles départementaux.

La gestion et l'animation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux s'appuient sur différents partenariats encadrés par des conventions. Deux conventions relatives à l'occupation privative du domaine public à titre gratuit sont proposées, respectivement pour le secteur dit « Les Iles » situé dans l'ENS du Parc de Livry sur la Commune de Chartrettes et pour l'ENS le « marais d'Episy » situé sur la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Il convient également de préciser le montant des aides attribuées aux associations animatrices des ENS par voie d'avenant à l'association « Le Loriot − Nature Vie et Environnement » et les associations « Chartrettes Nature et Environnement » et « Livry Environnement »,« l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau », « le Club Connaître et Protéger la Nature », « l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux », « la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux » et « le Groupement d'Apiculture de Bréviande Intercommunal ». Pour 2021, le montant total de ces partenariats s'élèverait à 15 420 €.

L'ensemble de ces dépenses est prélevé sur les recettes issues de la taxe d'aménagement dédiée aux ENS. Enfin, au titre des chasses organisées par le Département, la Société de chasse de Livry bénéficie d'une aide de 600 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 relative à la politique ENS,

VU la délibération de la Commission permanente n° 1/09 A en date du 2 février 2018 relative à la convention de partenariat avec le CPN de Brie-Comte-Robert pour l'animation de l'ENS le Chemin des Roses à Servon, Brie-Comte-Robert, Grisy-Suisnes, Coubert, Soignolles, Solers et Yèbles,

VU la délibération de la Commission permanente n° 1/09 A en date du 2 février 2018 relative à la convention de partenariat avec l'AVEN du Grand Voyeux et LPO pour l'animation des Olivettes à Trilbardou et Charmentray,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 6 avril 2018 relative à la convention de partenariat avec GABI pour la manifestation Fêtes des Abeilles – concours Collège nature,

VU la délibération de la Commission permanente n° 1/10 en date du 1er février 2019 relative à la convention de partenariat avec l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, pour l'animation de l'Espace naturel sensible départemental « le Carreau Franc » à Marolles-sur-Seine,

VU la délibération de la Commission permanente n° 1/11 A en date du 7 février 2020 relative à la convention de partenariat avec Le Loriot pour l'animation de l'ENS des Basses Godernes à Champagne-sur-Seine,

VU la délibération de la Commission permanente n°1/11 A du 7 février 2020 relative à la convention de partenariat avec les Associations « Livry Environnement » et « Chartrettes Nature Environnement » pour l'animation de l'ENS « Le parc de Livry »,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer au titre de l'exercice 2021, les subventions dont les montants sont de 2 500 € au « Club Connaître et Protéger la Nature de Brie-Comte-Robert », 2 360 € à « l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux »,2 360 € à « la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux », 4 000 € à l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, 1 500 € au « Groupement d'Apiculture de Bréviande Intercommunal », 1 500 € à l'Association « Le Loriot – Nature, Vie et Environnement », 600 € à l'Association « Livry Environnement » et 600 € à l'Association « Chartrettes Nature Environnement »,

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle entre le Département et l'Association « Le Loriot – Nature, Vie et Environnement », tel que joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention tri-partite pluriannuelle entre le Département et les Associations « Livry Environnement » et « Chartrettes Nature Environnement », tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération.

Article 4 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle entre le Département et l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau pour l'animation de l'Espace naturel sensible départemental « le Carreau Franc » à Marolles-sur-Seine, tel que joint en annexe n° 3 à la présente délibération.

Article 5 : d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle entre le Département et l'Association « Le Club Connaître et Protéger la Nature de Brie-Comte-Robert » relative à l'animation de l'Espace naturel sensible départemental « Le Chemin des Roses » à Servon, Brie-Comte-Robert, Grisy-Suisnes, Coubert, Soignolles, Solers et Yèbles, tel que joint en annexe n° 4 à la présente délibération.

Article 6 : d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la convention tri-partite pluriannuelle entre le Département, l'association « Pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand-Voyeux » et l'Association « Ligue Française pour la Protection des Oiseaux » relative à l'animation de l'Espace naturel sensible départemental « Les Olivettes » à Trilbardou et Charmentray, tel que joint en annexe n° 5 à la présente délibération.

Article 7 : d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle entre le Département et « Le Groupement d'Apiculture de Bréviande Intercommunal » relative à la manifestation « fête des abeilles » - concours « Collège Nature », tel que joint en annexe n° 6 à la présente délibération.

Article 8 : d'autoriser le Président du Conseil départemental, à signer au nom du Département, les avenants mentionnés aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Article 9 : de prélever les crédits correspondants sur l'enveloppe inscrite à l'action « Espaces naturels sensibles - département », opération « Espaces naturels sensibles / Département subventions partenariats» et à l'action « Espaces naturels sensibles – autres » Opération « Espaces Naturels Sensibles/Autres participations, partenariats » relevant du domaine Environnement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44):

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Andrée ZAÏDI
Ont voté CONTRE (0):
Se sont ABSTENUS (0):
N'ont pas pris part au vote (0):
Ont 545 ADCENTO (2).
Ont été ABSENTS (2) :
M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE
M. Deliaid COMEILLE

Patrick SEPTIERS Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne